

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 10 FEVRIER 2016

Le mercredi 10 Février 2016, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie à 20 H 30 sous la présidence de Madame BOURGEOIS, Maire.

**Membres présents :** Mmes BOURGEOIS, DUBOIS, LEMARCHAND, Mrs BERTRAND, BRESSY, COUASNON, GUERIN, PAYAN, SAUNIER.

### **Absents excusés :**

Mme GIRBAL qui a donné pouvoir à Mme DUBOIS.

Mme SALIOU qui a donné pouvoir à M. GUERIN.

M. JACOB qui a donné pouvoir à M. COUASNON.

M. LOHY qui a donné pouvoir à Mme BOURGEOIS.

M. PAYSANT qui a donné pouvoir à M SAUNIER.

Le Conseil Municipal a élu Madame DUBOIS secrétaire de séance et a délibéré sur les questions suivantes :

### PRESENCE VERTE

Le CCAS ayant été dissous, ses compétences sont désormais à la charge de la mairie. C'est pourquoi, un nouveau contrat de Prestation de Services doit être créé avec « la Présence Verte » dont bénéficient quatre personnes de la commune. Madame le maire propose au conseil la création de ce contrat afin que le mandatement puisse s'effectuer chaque mois.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal approuve cette proposition .

### SUBVENTIONS SEJOURS

Madame le maire rappelle les subventions votées l'an dernier concernant les séjours dont peuvent bénéficier les enfants de St Pierre la Garenne et demande au conseil s'il souhaite maintenir celles-ci ainsi que leur montant.

- Séjour socio-culturel, séjour linguistique, classe sportive scolaire, classe de neige : 100 euros par séjour
- Colonies de vacances : 100 euros pour un séjour de 3 semaines à 1 mois.
- Centre aéré : 4 euros par jour pour une durée de 1 mois maximum.

Le conseil décide à l'unanimité de maintenir ces subventions au budget et d'en conserver le montant.

### CDD 20H VALERIE SOUILLARD

Le travail administratif est assuré par Mme Mayeur. La charge étant importante Mme Bourgeois a contacté le Centre de Gestion de l'Eure qui lui a envoyé Mme SOUILLARD, adjoint administratif vacataire afin de travailler en collaboration à mi-temps avec Mme Mayeur. Mme SOUILLARD ayant effectué un essai concluant, Madame le maire demande au conseil municipal de valider son contrat pour une durée déterminée de 1 an.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de valider le CDD de Mme Valérie SOUILLARD.

### NOM DU STADE DE FOOT : JIMMY BRAHAM

Lors de la réunion du 1<sup>er</sup> septembre 2015, Mr SAUNIER avait demandé au conseil son approbation pour engager des démarches afin que le stade de football porte le nom de Jimmy BRAHAM. Les autorisations étant accordées par la ligue de football ainsi que par tous les descendants de Jimmy (avec la possibilité pour la mairie de changer de nom à tout moment) l'inauguration du stade JIMMY BRAHAM aura lieu Samedi 20 février 2016 à 11H00 en présence de sa famille, des sportifs et des nombreuses personnes qui ont apprécié l'engagement de ce dirigeant pendant de nombreuses années.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la dénomination du stade de football « Stade Jimmy BRAHAM »

## SIEGE : TRAVAUX PROGRAMMES POUR 2016 (ENFOUISSEMENT DES LIGNES ELECTRIQUES)

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la décision du SIEGE ( Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure ) d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité Rue du Fond du Val pour l'enfouissement des lignes électriques .Mr Saunier précise que ces travaux ont été demandés déjà depuis plusieurs années et que des fourreaux supplémentaires seront posés en cas de besoins ultérieurs afin d'éviter de redéfoncer la route. Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers , la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une participation financière pour une première tranche de travaux qui s'élève à :

- en section d'investissement : **35 500€**
- en section de fonctionnement : **23 333,33€**

Etant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus et du choix retenu par le Conseil Municipal .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise madame le Maire à signer la convention de participation financière , à inscrire les sommes au Budget 2016 et approuve à l'unanimité la réalisation des travaux.

## TRAVAUX SALLE DES FETES

Mme le maire présente une première estimation pour évaluer le coût de travaux sur la salle des fêtes faisant suite à une demande de Mr LELLOUCHE qui souhaiterait le déplacement du sas d'entrée . Le conseil municipal continue d'étudier cette demande et se prononcera le moment venu.

## QUESTIONS DIVERSES

**Mr PAYAN** signale que l'appareil photo utilisé pour les manifestations de la commune n'a pas de batterie rechargeable et demande à ce que la mairie en commande une .Mme le maire lui répond que sa demande est prise en compte.

**Mme DUBOIS** donne lecture de la lettre d'Isabelle LETELLIER, Présidente de l'association ASPERGER ACCUEIL qui remercie madame le Maire ,son conseil municipal, Mr DOOM Président du comité des fêtes et Mr SAUNIER Président de l'association Sportive ainsi que tous les membres bénévoles de leur équipe pour l'organisation des soirées du 4 et 5 décembre 2015 dont le bénéfice a été versé à son association qui s'occupe des personnes atteintes d'Autisme syndrome d'Asperger. Cette aide généreuse va permettre à l'association de poursuivre ses actions d'aide aux familles et personnes atteintes de ce syndrome.

**Mme BOURGEOIS** signale que l'entreprise Syngenta l'a informée qu'elle procèrera au nettoyage de son bâtiment Thiovit samedi 20 février 2016 de 6h00 à 22H00 ce qui pourra causer des nuisances sonores.Mme le maire indique qu'elle fera paraître un avis pour avertir la population.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 H 00.